



**HAL**  
open science

## De grammatica gallica à grammaire française

Nathalie Fournier, Bernard Colombat

► **To cite this version:**

Nathalie Fournier, Bernard Colombat. De grammatica gallica à grammaire française: UNE NOUVELLE DÉNOMINATION POUR UNE NOUVELLE DISCIPLINE?. Mireille Huchon. Le Français pré classique 10 - 1500 - 1650, Champion, pp.145-167, 2007. halshs-00413293

**HAL Id: halshs-00413293**

**<https://shs.hal.science/halshs-00413293>**

Submitted on 9 Sep 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# DE GRAMMATICA GALLICA À GRAMMAIRE FRANÇOISE: UNE NOUVELLE DÉNOMINATION POUR UNE NOUVELLE DISCIPLINE ?

## INTRODUCTION

Que se passe-t-il lorsqu'une discipline, héritière d'une longue tradition, change d'objet et de nom? Ainsi, à la Renaissance quand *Vars grammatica*, héritée de l'Antiquité gréco-latine, prend pour objet les vernaculaires, et spécifiquement le français, et que la *grammatica gallica* devient *grammaire françoise* Par le changement affiché d'objet (la langue cible) et de métalangue, le passage de la *grammatica latina* à la *grammaire françoise* délimite et autonome, à partir d'un champ disciplinaire ancien et constitué, une discipline nouvelle : la grammaire française (= la grammaire du français en français), qui tout à la fois s'inscrit dans la tradition latine, antique et humaniste, et affirme son autonomie dans un nouveau champ disciplinaire, celui de la grammatisation des vernaculaires.

Dans cette communication, nous examinerons donc, à partir d'un ensemble d'ouvrages allant principalement de Palsgrave (1530) et Sylvius (1531) à Maupas (1607), comment le passage de *grammatica* à *grammaire* marque une redéfinition de la discipline 'Grammaire', et donc dans quelle mesure la «novation des mots» (Du Bellay) va de pair avec la rénovation des savoirs. Après un bref inventaire des titres et des types d'ouvrage, nous examinerons successivement ce qui a trait à la métalangue, à la langue-cible et à la discipline elle-même.

## 1. UN BREF INVENTAIRE DES TITRES

Le tableau suivant présente quelques titres de grammaires françaises, parmi les plus importantes, de 1500 à 1660<sup>1</sup>:

<sup>1</sup> Voir notamment la quinzaine de grammaires françaises sélectionnées pour cette période dans B. Colombat (éd.), 1998, ce qui ne représente qu'un faible échantillon. Pour la grammaire française pour les étrangers, voir les études réunies par J. De Clercq, N. Lioce et P. Swiggers (2000) ; pour les grammaires françaises à l'usage des Anglais, voir D. Kibbee 1991. Nous avons également utilisé l'importante bibliographie rassemblée et mise à notre disposition par S. Viassov pour la préparation de son édition de *L'Acheminement à la langue françoise* de J. Masset.

NATHALIE FOURNIER ET BERNARD COLOMB AT

Dates g	f. du latin en h. g	r. du fr. en latin Ig	r. du fi. en fa	>r. bilingue rançais-latin	rtdutr.dans une autre langue
XVI <sup>e</sup> s. f	ncipit: <i>Quantes arties d'oraison ont?</i>				
v. 1409		le <i>Donaitfrançais</i> dit de Barton			
1530					Palsgrave (I), <i>Lesclarcissement de la langue française</i>
1531		Sylvius [Jacques Dubois], <i>In linguam gallicam bagage; Grammatica latino-gallica</i>			
1550		PiUot(J.), <i>Gallicae Linguae Institutio, LatinoSermones conscripta</i>	Meigret (L.), <i>Letrettedela grammefrançoeze</i>		
1557			Estienne(R.), <i>irato delagrâmaire Française</i>		
1557			Meurier (G.), <i>La Grammaire française</i>		
1558		Garnier (J.), <i>Institutio Gallicae Unguae</i>			
1558		<i>Gallicae grammatices libellas Latine versus ab Henrico Stephano</i>			
1562			Ramus(P.) [Pierre de la Ramée], <i>Gramere</i>		
1566			Vivier (G. du), <i>Grammaire française</i>		
v. 1568		---- Bosquet (J.), <i>Elemensou Institutions de la</i>			
1570		Cauchie(A.), <i>Grammatkae Gallicae LibriTrt</i>	s		
1572			Ramus (P.), <i>Grammaii e</i>		

Dates	gt	.duiatinenfr. gi	- du fc en latin gi	- du fr. en fr. français-latin	1 gt bilingue autre langue	1 gt du fr. dans une
1582			Estienne (H.), <i>Hypomneses de Galtica lingua</i>			
1598			S eireius(J.), <i>Irammatic</i> ( a >allka			
1600			( Zachedenier (D.), <i>ntroductio ad inguamGallicam</i>			
1606		-----			Masset {J.}, EMct <i>et très-facile. Acheminement à la langue française</i>	
1607				Maupas {On.}, <i>Grammaire et syntaxe française</i>		
1626			Spalt(S.), <i>Grammaticae linguae... pars prima[...]</i>			
1632				Oudin(A.), <i>Grammaire Française Rapportée au Langage du Temps</i>		
1653			Mauget (C), <i>Tyrocinium ïnguae gallicae (mThetmte avancement...)</i>			Mauger(C.), Tfte <i>trueadvancement ofthe French tongue</i>
1654			La Grue (T.), <i>Grammatka gallica</i>			
1656				\nan{C.}, <i>Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la Pureté de la Langue Française</i>		
1659				Chiflet(L.), ÈM<ry <i>d'une parfaite grammaire de la langue française</i>		

Tous ces titres s'inscrivent dans la continuité de la tradition latine; on les regroupera en quatre catégories :

- a) les grammaires (*grammatica/ grammaire*), héritières de *l'Arts grammatica* de Donat;
- b) les *Institutions* (= principes d'enseignement), au singulier ou au pluriel, héritières à la fois des *Institutiones grammaticales* de Priscien et de *l'Institution oratoire* de Quintilien;
- c) les *Traité*s, traduction d'un terme usité dans la grammaire médiévale, à preuve par exemple le *Tractatus* (appelé ensuite *Summulae Logicales*) de Pierre d'Espagne (ca 1200) ;
- d) les ouvrages à vocation pédagogique, dont le titre, souvent imagé, insiste sur le processus d'apprentissage et son allègement: *Eclaircissement*, *Isagoge* (= introduction), *Acheminement*, *Hypomneses* (= recommandations), *Tyrocinium* (= apprentissage), *Méthode\**, titres auxquels on peut ajouter *Le vray et parfait guidon\* de la langue françoise* de Nathanael Duez (1662, 1669 [1639]), *Y Atrium" linguae Gallicae* de Jean Piat (1662) ou le *Court et Droit Sentier à la Langue françoise* de Barthélémy Pourcel de Hatrize (1650).

Parmi ces titres, c'est le titre *grammaire* qui va s'imposer, à partir du XVTP siècle. Les deux titres *Grammatica gallica* et *Grammaire française* vont nous permettre de poser les questions, à la fois terminologiques et notionnelles, à partir desquelles nous réfléchirons sur la constitution de la discipline 'grammaire française'. Ces questions concernent:

- 1) la métalangue; véhiculée par le titre, l'indication de la métalangue (latin vs français) est parfois explicite, ainsi chez Pillot: «*Latino Sermone conscripta*».
- 2) la langue-cible; les deux adjectifs de relation, *gallica/française*, spécifient la langue-cible et peuvent s'entendre de deux façons : - avec le sens de 'de la langue française', ils invitent à référer à un idiome particulier, distingué à la fois des langues anciennes et des autres vernaculaires ; - avec le sens 'des Français', ils fondent la langue-cible sur une communauté de locuteurs. Quant à *latino-gallica*, choisi par Sylvius, il fait envisager une perspective contrastive: «le français y est rapporté au latin. L'auteur compare sans cesse une langue à l'autre pour établir par le détail leur parenté»

<sup>1</sup> Chez Irsou, le titre *Nouvelle Méthode* renvoie explicitement à la *Nouvelle Méthode latine* de Port-Royal (1<sup>re</sup> éd. 1644), mais l'usage du mot *méthode* pour qualifier les ouvrages grammaticaux explose dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (Colombat 2000, p. 79 et 90; Swiggers 1997, p. 182-184).

<sup>1</sup> À partir de son sens propre ('étendard d'une compagnie militaire'), le terme *guidon* développe le sens figuré de 'livre où l'on apprend les règles d'un art' (voir Furetière, 1690).

\* C'est-à-dire la 'salle d'entrée'.

(C. Demaizière, 1998, p. 11); le terme suppose aussi une homogénéité théorique entre les langues, la description (existante) d'une langue s'appliquant automatiquement à l'autre.

- 3) la discipline : les deux termes, *grammatica* / *grammaire*, dénotent à la fois :  
- une discipline générale (l'art grammatical) ou particulière (par la spécification de l'adjectif de relation) ; - un ouvrage traitant de cette discipline; - une méthode d'apprentissage, celle du *grammaticus* / *grammairien* (au sens de 'maître de langues'); - une tradition, avec ses autorités, ses méthodes, ses concepts. C'est ce dernier point qui nous retiendra et nous nous demanderons si le passage de *grammatica* à *grammaire* peut / doit s'interpréter comme la reconfiguration de la discipline.

## 2. LA METALANGUE : LATIN OU FRANÇAIS

### 2.1. La metalangue sans statut théorique affiché

Une grammaire du latin en latin a posé problème assez rapidement quand il s'est agi de s'adresser à des apprenants non latinophones. À preuve ces grammaires en français des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles dont la finalité est bien d'apprendre le latin, mais qui comportent de plus en plus de français. Comme l'a montré M. Colombo-Timelli (1996), il s'agit bien de grammaires *latines*, c'est-à-dire de grammaires qui ont pour objet l'apprentissage du latin. Leur base est l'Ara *minor* de Donat, et si elles sont rédigées *en français*, ce n'est au départ que pour aider à l'apprentissage du latin. Il n'en reste pas moins que c'est le français qui tend à devenir la langue de référence, et c'est dans cette langue qu'on va donner par exemple le paradigme des cas : ainsi dans la version A :

[1] Quantz cases de nom sont? Six ? Quelz? Le nominatif *le maistre*, le génitif *du maistre*, le datif *au maistre*, l'accusatif *le maistre*, le vocatif *o tu maistre* et l'ablatif *au maistre, par le maistre, avec le maistre*. (Colombo-Timelli 1996, p. 226)

Certes on peut considérer que le but de cette déclinaison en français est de préparer à la déclinaison latine, *dominus, domini, domina*... mais le fait même de ne la donner, au moins dans un premier temps, qu'en français l'installe *de facto* comme composante naturelle non seulement de la metalangue, mais aussi de la langue elle-même. Pour obtenir une «pure»-grammaire française, il suffisait de retirer la composante latine, pour l'essentiel rassemblée à la fin de ces ouvrages, sous la forme de paradigmes de déclinaison. On est ainsi dans une position de bilinguisme «naturel», ou, pour reprendre l'expression féconde de Renée Balibar, de «colinguisme», une situation qui s'étale de fait sur plusieurs siècles<sup>5</sup>. N'oublions pas que, durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle encore, on apprendra encore le latin en France grâce à ces ouvrages étranges pour nous

<sup>3</sup> Pour le Moyen Âge, cf. la synthèse d'Irène Rosier 1995.

que sont les «Behourt», c'est-à-dire les adaptations de Despautère qui, après avoir donné la règle en vers latins, en reformulent l'ordre (*ordo*) et le sens (*sensus*) en mélangeant intimement (syntagme par syntagme) le texte latin et une glose française qui prend inexorablement de plus en plus d'ampleur, avant de l'emporter complètement, ainsi dans la *Nouvelle Méthode latine* de Port-Royal". Voici un exemple de cette présentation, repris à un Behourt de 1641, qui glose ces deux vers de Despautère concernant le génitif pluriel de la troisième déclinaison latine :

[2a] DESPAUTÈRE - *Vm uel ium patrio Latium dat. Graecia uult on.*  
*Praebet ium patrius, si sextus in i fuit ante.*

[2b] Jean BEHOURT - ORDO.  
*Latium, le pays Latin, dat patrio. baille au génitif plurier. um uel ium. um*  
*ou ium.*  
*Graecia, la Grèce, uult on, veut on.*  
*Patrius, le génitif, praebet ium, baille ium. si sextus, si l'ablatif singulier.*  
*fuit ante in i, a esté devant en i.*

SENSUS. *Nomina Latina faciunt in genitiuo*  
*plurali um, uel ium, les noms Latins font au génitif plurier um, ou ium*  
 [...].(1641, [1], p. 142-143)

## 2.2. Un statut théorique de la métalangue?

Le choix du latin ou du français<sup>7</sup> comme métalangue peut être perçu comme un enjeu, et cet enjeu est, au XVI<sup>e</sup> siècle, capital: il s'agit de promouvoir (ou non) le français comme langue du savoir, de lui reconnaître (ou non) la capacité «de traiter les arts et les sciences»<sup>s</sup> et une égalité (ou non) de dignité avec le latin. Seul Meigret s'inscrit explicitement dans ce débat, quand il affirme au début de sa grammaire :

[3] MEIGRET - Or est-il que notre langue est aujourd'hui si enrichie par la profession et expérience des langues latine et grecque, qu'il n'est point d'art ni science si difficile et subtile, ni même cette tant haute théologie (quoiqu' elle lui soit défendue, portant la peine de la coulpe d'autrui) dont elle ne puisse traiter amplement et élégamment (1980 [1550], [0.2], p. 1<sup>s</sup>)

Les autres grammairiens ne justifient leur choix de l'une ou l'autre métalangue que par des considérations pratiques<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Sur les «Behourt» et leurs avatars, cf. Colombat 1999, p. 69-76, 579-590 et illustrations p. 596-599.

<sup>7</sup> Le choix d'un autre vernaculaire pour métalangue, ainsi l'anglais par Palsgrave, ne suscite aucun commentaire particulier.

<sup>E</sup> Ainsi que l'affirmeront les Statuts de l'Académie française en 1635.

\* Nous utilisons l'édition établie par R-J. Hausmann dont nous reprenons la subdivision [indiquée entre crochets] en chapitres et paragraphes.

" Pour R. Estienne, le choix de la métalangue n'est manifestement pas un problème: s'il constate qu'il est malaisé de se servir de la grammaire de Meigret, ce n'est pas à cause de la

Le latin a pour lui d'être une langue de communication qui facilite l'apprentissage du français par les étrangers ; c'est l'argument avancé par Sylvius :

[4] SYLVIUS - C'est en latin que j'ai exposé ce sujet pour que le système de notre langue fût accessible aux Anglais, aux Allemands, aux Italiens, aux Espagnols et à toutes les autres nations étrangères qui n'ignorent pas tout à fait la langue latine. (1998 [15301, p. (31)/202<sup>h</sup>])

et repris par Pillot, qui regrette que les «fragments de grammaire» qu'il a pu trouver «aident trop peu à la connaissance de la langue française», parce qu'ils sont écrits en français :

[5] PILLOT - Ajoutons que ces gens utilisent des mots français, en sorte que leurs ouvrages ne peuvent être vus que de leurs compatriotes, alors que, à mon avis, celui qui écrit une institution sur quelque sujet que ce soit doit tenir avant tout compte des étrangers et des novices. Et en effet ceux qui composent des grammaires hébraïques, grecques ou latines ne les composent pas pour ceux qui savent l'hébreu, le grec ou le latin, mais plutôt pour ceux qui désirent connaître ces langues. (2003 [1561], p.6/8)

De fait, la vitalité du latin comme métalangue d'apprentissage est attestée par la traduction en latin de grammaires françaises, comme celle de Robert Estienne, traduite en 1558 par son fils Henri, où par des grammaires bilingues, qui présentent en regard le texte français et sa traduction latine, ainsi *Y Acheminement* de Jean Masset, «mis en latin par le mesme autheur, pour le soulagement des estrangers» sous le titre *Exacta necnon facilis introductio ad linguam Gallicam*.

Les mêmes arguments d'ordre pratique sont invoqués pour justifier le choix du français, qui permet de toucher un public non savant, qui ne connaît pas le latin ; ainsi Maupas dit avoir choisi le français pour « la raison d'une plus estendue utilité»:

[6] MAUPAS -Est-il questionne vous prie, de ne servir qu' à ceux qui entendent le latin? Ains j'en ay enseigné maints de diverses nations, & differens langages, bien qu'ils ne sceussent point de latin, neant-moins leur baillant leçon de ma Grammaire, & la leur interprétant dextrement, je leur en ay fait comprendre et practiquer heureusement les reigles à leur grand advancement et satisfaction: Le mesme m'a esté attesté avoir esté fait en d'autres villes par les habiles maistres de la langue. (1618, f. e<sup>1TM</sup>)

rédaction en français, mais à cause de son «écriture» (l'orthographe réformée), et s'il est malaisé de se servir de celle de Sylvius, c'est non pas à cause de sa rédaction en latin, mais à cause des picardismes qui remaillent (au lecteur, p. 3). Cela dit, s'il choisit le français, c'est certainement mu par le même esprit pionnier qui l'avait fait passer d'un *Dictionarium latmo-gallicum* (1531) à un *Dictionnaire françois-latûi* (1539).

" Nous indiquons successivement la pagination de l'ouvrage original (éventuellement de son succédané, comme ici), puis celui de l'édition moderne séparées par/.



Maupas est le dernier à commenter explicitement le choix du français comme métalangue; après lui la cause est entendue et aucun de ses successeurs n'y reviendra<sup>12</sup>.

Pour important qu'il soit, le choix de la métalangue reste secondaire pour la constitution de la discipline; nous allons voir en effet qu'il n'a aucune incidence ni sur le rapport (d'allégeance ou d'indépendance) du grammairien à la tradition grammaticale, ni sur sa relation à la langue-cible (comme descripteur inclus ou non). Toutes les attitudes sont ainsi possibles au grammairien comme au *grammaticus*.

### 3. LA LANGUE-CIBLE : *GALLICA LINGUA* I LA LANGUE FRANÇAISE

#### 3.1. Comment dénommer la langue-cible?

Si la dénomination française, *le français* ou *la langue française*, ne pose aucun problème, il n'est pas de même pour la dénomination latine; en effet l'expression *Gallica lingua* peut signifier aussi bien 'la langue française moderne' que 'l'ancienne langue'. Lorsqu'il traite - amplement - du français et du gaulois, C. Gessner, l'auteur d'une des premières compilations linguistiques, *leMithridate*, contemporain des ouvrages que nous examinons (1555), n'emploie que trois fois dans son ouvrage la base *Franck-* pour désigner le français, quand il veut l'opposer au gaulois ; nous en citerons un exemple (voir aussif. 20r):

[7] GESSNER citant S. MUNSTER - Au sujet de la langue que les Helvètes et les Gaulois utilisaient au temps de Jules César, il y a deux conjectures. Certains en effet, pensent (par ex. Beatus Rhenanus) que la langue gauloise [*Gallica lingua*] de cette époque-là, n'avait rien de commun ni avec la langue germanique ni avec la langue française [*Francica lingua*] que les Français [*Galli*] emploient aujourd'hui, mais qu'il a existé en tant que langue propre. (1555, f. 17v)

Dans tout le reste du *Mithridate*, *Gallica lingua* désignera le français aussi bien que l'ancienne langue gauloise, de même que *Galli* désignent les Français ou les Gaulois<sup>13</sup>. *Gallica lingua* a donc une double référence sur laquelle les auteurs jouent<sup>14</sup>.

Dans les ouvrages que nous examinons, *Gallica lingua* et *Galli* désignent très majoritairement le français et les Français: les Gaulois sont désignés par *ueteres Galli* chez Sylvius (1998, p. 4/208), *prisai Galli* chez Pillot (2003,

<sup>12</sup>Cependant le latin se maintient encore comme métalangue jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, notamment dans les méthodes pour étrangers, comme en témoigne par ex. la *Grammatica gallica*, publiée en 1654 par La Grue, à destination des Flamands.

<sup>13</sup> Alors que les *Franci* désignent un peuple germanique: «Dicunt enim Franci sua lingua *Ko sog mer vos est dos. ubi nos dicimus. la sag mir was istdas.*» (1555, f. 40r).

<sup>14</sup> Voir M.-L. Demonet 1992, p. 362.

p. 34/56). Chez Sylvius, *Franci* désignent les habitants d'île de France (1998 [1531], p. 4/208). HenriEstienne (1999 [1582]: p. IIv/260) désigne par *Francia* la région de France (*Gallia*) où l'on parle le meilleur français, c'est-à-dire l'He de France. Chez Cauchie, *Gallica lingua* est en outre en concurrence, pour désigner le français moderne, avec d'une part *Celtarum lingua* (titre, 2001 [1586], p. (27)), *Celtica lingua* {*Epigramma*, p. (33) et texte, p. (42)), et d'autre part *Francorum lingua* {*Epistola*, p. (30)}, *Francica dialectus* (*Autor de suo nomine*, p. (35)), une épigramme grecque (p. (32)) introduisant elle-même l'ouvrage de l'auteur sous l'appellation pompeuse de *Κελτικὸὶ ἰδιῶτα εἰσαγίγιφτ* [keltikorômaikè eisagôgê], «introduction celtico-romaine». H s'agit tout à la fois pour Cauchie: de magnifier, par son origine celte<sup>15</sup>, le français, qui est une des «quatre langues supérieures de l'Europe», avec l'italien (langue des Ausoniens), l'espagnol (l'ibérique) et le germanique {*épigramme grecque*, p. (32)/273}; de rapprocher le français de ces *Franci*, ses protecteurs, qui sont ici bien des 'Francs', donc des Germains, mais qui vont pouvoir «rivaliser avec de nombreux Français au sujet de la langue des Francs [*sic*]» (*yestram celsitudinem de Francorum lingua passe cum multis Gallis decertare* (p. (30)/267).

### 3.2. La «découverte de la langue française»: **sermonis Gallici inventio** (Sylvius)

Constituer le français en langue cible implique sa reconnaissance en tant que langue; cette reconnaissance s'effectue par une double délimitation contrastive : d'une part, délimitation que l'on peut dire «externe», par opposition aux autres langues, anciennes ou vernaculaires; d'autre part, délimitation que l'on peut dire «interne », au sein de la diversité linguistique qui est le fait de la France du XVI<sup>e</sup> siècle, par opposition du 'vrai français' aux dialectes et langues régionales. Ce qui est en jeu, c'est, comme le dit Sylvius, la «découverte de la langue française» (1998 [1531], f. a iiiii' / p. 199).

Les grammairiens, en latin comme en français, affirment ainsi l'identité de la langue française {*Gallica lingua*}, en l'opposant, d'une part aux langues anciennes, latin et grec (*Graeca lingua & Latina*) :

[8] SYLVZUS - *ut quod eliam* in *Graeca lingua & Latina, non solum Gallica, desiderabatur*

afin d'exprimer, grâce à eux, ce qui manquait non seulement dans *la langue française* mais encore dans *la langue grecque et latine* (1998 [1531],p.(30)/201)

[9] MEIGRET - *Les langue latine et grecque, de vrai, sont plus riches de vocables et propres façons déparier que n'est lafrançaise: [...] lefrançais toutefois s'est usurpé plus grande variété de voyelles et consonantes, tellement que nous prononçons en notre langue des vocables que le latin m le grec ne sauraient écrire par leurs caractères.* (1980 [1550], [1.2], p. 6)

<sup>15</sup> Sur le celthellénisme issu du mythe de l'origine troyenne des Gaulois, cf. notamment G. Clerico (1999), «Le français au XVI<sup>e</sup> siècle», in J. Chaurand, *Nouvelle Histoire de la langue française*, Paris, Seuil (p. 156).

et d'autre part aux autres vernaculaires, et plus particulièrement à celui de leur public étranger; c'est ainsi que Cauchie fonde sa grammaire sur «la comparaison avec la langue allemande» [*sermonis Germanici collatio*] (2001 [1586], p. (67)/318) et que Palsgrave s'efforce «de marier ensemble notre langue [i.e. l'anglais] et la langue française» (*to mary our tonge & the french togider*, 2003 [1530], f. AiiiVp. 316).

De cette comparaison avec d'autres langues, les grammairiens argumentent pour affirmer haut et fort la spécificité et l'autonomie de la langue française, s'inscrivant ainsi dans le grand mouvement de leur époque qui en proclame la «precellence» de la langue française. C'est ainsi que Ramus peut prendre argument de la «singulière syntaxe de nos praepositions, grandement différente des praepositions Grecques et Latines» pour énoncer haut et fort que «La langue Françoise prend son essence de soy mesme» (2001 [1572], p. 203/135). Cette singularité, qui tient, selon lui, à l'origine gauloise du français<sup>16</sup>, est particulièrement évidente dans les «francismes», équivalents en français des latinismes ou héliénismes:

[10]RAMUS - Or sa que les Grecs se glorifient de leurs atticismes *vaiKa iratSeL*; *èua Tpéxeu* Les enfans se joue, les animaulx court, pour *jouent, courent* Que les Latins se vantent de leur latinisme, *Sôicos irridendi sui facultatem dédisse*. Les Staicques avoir donné occasion de se mocquer de soy, pour *deulx*. Nous avons nos Francismes, qui leurs metteront la paille en lœil, *Mon cher amy soulages moy, vous estes homme vertueux, Charles Roy de France scauoir faisons. Il est douze heures, le chanterons*. Car par tout c'est une mesme licence de nombre: mais sur tout ceste licence de personne, *Cest moy, Cest toy, Cest nous* est singulière, que ny les Grecs ni les Latins noseroient songer: Et si quelque Grammairien vouloit despouiller nostre langue de tels omemens, *Est ce moy? Est ce toy? Cest moy, Cest toy*, ce seroit comme desgainer lespée luy tout seul à lencontre de toute la France. (2001 [1572], p. 167-168/121-122)

### 3.3. La langue française comme langue des Français

*U* est une autre façon de fonder la langue française, c'est de la fonder sur l'usage d'une population de référence : le français est alors la langue parlée par les Français, c'est-à-dire « un système de pratiques langagières partagées » par les locuteurs vivant sur le territoire de la France (Delesalle & Mazière, 2003, p. 49) ; les adjectifs de relation *gallica/françoise* signifient alors 'des Français' (*Gallorum*). Cette population de référence, les grammairiens l'envisagent à la fois dans son homogénéité linguistique (les Français parlent *le* français) et dans sa diversité (les Français parlent *des* variétés de français: picard, normand, provençal, parisien, etc.).

<sup>16</sup> Cette origine gauloise interdit de rattacher le français purement et simplement au latin, et on voit que Ramus partage le celtocentrisme de Cauchie; il affirme par exemple de la voyelle *au*: «Ceste voyelle nest ny Grecque ni Latine, elle est totalement Françoise [...]. La diphongue Romaine, au, nexplique point nostre voyelle par sa puissance» (2001 [1572]: 6/43).

En tant que communauté linguistique homogène, *les Français (Galli)* s'opposent à d'autres communautés, aux Latins (*Latini*), aux Grecs (*Graeci*), aux Allemands (*Germani*), aux Espagnols (*Hispani*), aux Italiens (*Itali*), etc.

[11] SYLVIUS - *Literae omnes apud Graecos & Latinos, ita quoque apud Gallos sonum in pronuntiando triplicem expriment, plenum, exilent, medium.* Toutes les lettres, comme chez *les Grecs* et *les Latins*, de même que chez *les Français*, expriment dans la prononciation un triple son: plein, faible, moyen. (1998 [1531], p. (36)/ 206)

[12] PILLOT - *quo si ut eas Germani eodem properodum vocis tenore pronuncient: GaUi apertius Mas distingunt.* Il en résulte que *les Allemands* les prononcent avec à peu près la même tension de la voix. *Les Français* les distinguent plus nettement (2003 [1561], p [18]/28)

[13] MEIGRET — Recherchons en quantes manières *les Français* ont divisé le passé [...]. Nous avons donc premièrement fait un prétérit imparfait, tout ainsi qu'ont fait *les Grecs* et *Latins* (1980 [1550], [24.1-2], p. 69)

En tant que communauté linguistique diversifiée, les français sont constitués de sous-groupes linguistiques. Sylyius, lui-même d'origine picarde, est un des plus attentifs aux variétés régionales de français<sup>17</sup> et il distingue ainsi diverses communautés : outre *Picardi* (les Picards) - qui sont les plus souvent cités -, *Aquitani* (les Aquitains), *Burgundi* (les Bourguignons), *Flandri* (les Flamands), *Franci* (les gens d'île de France), *Lugdunenses* (les Lyonnais), *Narbonenses* (les Méridionaux), *Normani* (les Normands), *Parrhisienses* (les Parisiens), *Vascones* (les Gascons). Pour autant, pour lui, tous ces locuteurs à parler régional font partie de la communauté des Français :

[14] SYLVIUS - *Unde Picardorum mi, & Northmanorum mē pro mai iniuria reliquis Gallis subsarmatur.* De là, c'est à tort que le *mi* des Picards et *me* des Normands, pour *moi*, paraissent ridicules à tous les autres Français. (1998 [1530], p. 107/322)

Pillot et Cauchie sont moins intéressés que Sylvius par les variétés régionales. Pillot évoque cependant l'ordre nom-adjectif (*Blancpain, Rouge vin*) chez les Picards et ses compatriotes (c'est-à-dire les Lorrains, 2003 [1561], p. 49-50/75). Cauchie note des formes morphologiques et des mots propres aux Bisontins (*Vesontionenses*), aux habitants de la Gaule Narbonnaise (*Ga#iae Narbonensis incolae*), aux Parisiens (*Parisienses*), aux- Picards (*Picardi*) et aux Bourguignons (*Burgundiones*).

Mais c'est Meigret qui a la plus vive conscience de la «complexité interne de sa communauté» (Delesalle & Mazière, 2003, p. 51-53). Ainsi relève-t-il des prolations qui tiennent à «la diversité des régions» (1980 [1550], [1.2], p. 5), comme la finale d'imparfait:

<sup>17</sup> Ses picardismes lui seront d'ailleurs reprochés par Robert Estienne : « souvent il a meslé des mots de Picardie dont il estoit » {2003 [1557], p. 3/27}.

[15] MEIGRET - [le] Beauceron, qui prononce *oint: estoit, venoint*, et [...] [le] Picard qui dit *ventent* (1980 [1550], [2.24], p. 11)

ou la prolation du § ouvert, qui devient *e* clos par «cette niaise prononciation que font aucuns des Parisiens [...] en la dernière syllabe des secondes personnes du pluriel de l'indicatif» (ex. *doneres*, pour *donerez*, 1980 [1550], [2.3], p. 7). La diversité diatopique (selon les régions) rencontre souvent la diversité diastratique (selon les métiers ou professions), ainsi dans ce commentaire, relevé-par Delesalle & Mazière (2003, p. 52) :

[16] comme par exemple ce terme *liveao*, lequel les maçons de Paris ont corrompu avec son dérivé *iiveler*, disant *niveao, niveler* (1980 [1550], [46.19], p. 102).

Cependant toutes les façons de parler ne se valent pas et l'attention portée à la diversité linguistique va en général de pair, c'est très net chez Meigret, avec F affirmation d'une variété supérieure de français, fondée sur «l'usage de parler» ([8.37], p. 29), et la valorisation d'une «naïve grâce française» ([8, 33], p. 28), qui est le fait des «hommes bien appris en la langue française» ([8.37], p. 29).

C'est chez Palsgrave, que nous avons peu sollicité jusqu'à présent, puisque son *Eclaircissement* échappe à l'opposition *grammaûca/grammaire* (malgré son titre français, c'est une *French grammar*) qu'est le plus manifeste le souci du «parfait français» (*theparfytefrenche tonge*, 2003 [1530], f. 13v/p. 406); ce parfait français fait l'objet d'une triple délimitation: - diachronique : c'est « le français tel qu' on le parle de nos j ours » (*y s* « F ancienne langue romane », 2003 [1530], p. 407) ; - diatopique: c'est le parler des Parisiens (*vs* les autres francophones: les Picards, les Liégeois, les Ardennais, les habitants du Hainaut et du Brabant roman, etc.) :

[17] PALSGRAVE - dans l'ensemble de cet ouvrage, je suis la plupart du temps le parler des Parisiens, et celui des contrées qui sont contenues entre la Seine et la Loire, région que les Romains appelaient jadis *Gailya Celtica*. Car c'est dans cette région qu'on trouve le coeur de la France, là où la langue est, de nos jours, la plus parfaite, et l'est depuis les temps anciens (2003 [1530], f.13v/p. 406)

- diastratique enfin: le français qu'enseigne Palsgrave est le français des élites administratives; en effet, «Il n'y a pas [...] d'homme qui ait une charge publique, [...] qui ne parle le parfait français, quel que soit son lieu de résidence.» (2003 [1530], f. 13v/p. 406).

### 3,4. Peut-on parler du français comme de «notre langue» /*nostra Jingua*?

Que la métalangue choisie soit le latin ou le français et que l'auteur soit *grammaticus* ou *grammairien*, il peut adopter, dans l'un et l'autre cas, la position de « descripteur inclus »<sup>15</sup>, c'est-à-dire s'inclure par le *nous*<sup>19</sup> dans la com-

<sup>15</sup> Nous empruntons la dénomination de «descripteur inclus» à S. Delesalle et F. Mazière

munauté des Français et parler du français comme «notre langue». Ainsi Sylvius, Pillot ou Cauchie, aussi bien que Meigret, Ramus ou Robert Estienne, usent-ils des dénominations objectives, *la langue française (le français)* et *les Français*, comme des dénominations subjectives, *notre langue, nous*, pour référer à la langue-cible et à ceux qui la parlent. Pour autant, il y a de sensibles différences ; ainsi Sylvius et Pillot privilégient les premières dénominations, sans s'interdire les secondes :

[18] SYLVIVS -[...] la dérivation, la déclinaison, la transposition, tantôt du grec en latin, tantôt de l'un et de l'autre dans *notre langue [tum ex Graeco in Latinum sermonem, tum ex utroque in nostrum]*, et d'autres façons encore, comme chez les Grecs et les Latins, de même aussi chez *les Français [apud Gallos] [...] la France [Gallia]* s'est servie et a transcrit des mots grecs aussi bien que latins dans son idiome [*in suum idioma*] avec un tel bonheur qu'il n'y a presque aucun mot que *nous* ne devions [*non debeamus*] aux Grecs et aux Latins. (1998 [1531], p. 9-10/ 214)

[19] PILLOT — *De sua lingua potuit Fabius id venus dicere, quàm nos de nostra.*  
 Quintilieri a pu dire cela à propos de sa propre langue, plus justement que nous pourrions le dire de la nôtre. (2003 [1561], p. 14/18) Par exemple nous disons [*dicimus*]: *le fils de Jean, filius Ioannis, le fils de Marie, filius Mariae.* (2003 [1561], p. 32/53).

Quant à Cauchie, fortement attaché à sa très chère patrie (*patria carissimè*) et exilé en pays de langue allemande, il a recours systématiquement aux dénominations subjectives, manifestant ainsi un très fort sentiment d'appartenance à la communauté des Français : *nostra Gallia, nostra lingua, nostra oratio, nostrates* («nos compatriotes»), *nostrorum Gallorum sententia* («l'avis des Français, nos compatriotes »).

Les grammairiens du français en français, Meigret, suivi par R. Estienne, Ramus et leurs successeurs du XVI<sup>e</sup> siècle, adoptent naturellement cette position de descripteur inclus :

[20] MEIGRET -*nous* prononçons *sa notre* langue des vocables que le latin ni le grec ne sauraient écrire par leurs caractères. (1980 [1550], [1.2], p. 6)

[21 ] R. ESTIENNE - En *notre* langue Française *nous* avons vingt et deux lettres (2003 [1557], p. 5/29)  
 Les Latins disent, *Petrus est sapientior Iohanne, nous* disons, *Pierre est plus sage que Iehan* (2003 [1557], p. 15/42)

[22] RAMUS -[...] *nous* disons, *Mes biens, Tes biens, Ses biens*: .mais pour signifier ceste longueur, *nous faisons* souvent une lourde escripture en

(2003, p. 50), qui montrent que cette position est celle de Meigret et qu'elle est acquise chez ses successeurs; cette position n'est pas réservée aux auteurs de grammaires françaises: elle est aussi bien adoptée par les auteurs de *grammaticae gallicae*, et en particulier par Sylvius. Pour l'évolution de cette position chez les grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle, nous renvoyons à N. Fourrier (2004).

" C'est un *nous* attributif, référant à tout locuteur français, y compris le locuteur.

praeposant une consonne, comme *Descourir, Esleuer* (2001 [1572], p. 8/44)  
*notre langue* est beaucoup plus riche que la Romaine, qui est fort timide en telle composition. (2001 [1557], p. 58/77)

On voit donc que c'est la relation de l'auteur à la langue-cible (et non le choix de la métalangue, qui de ce point de vue est totalement transparente) qui conditionnera position de descripteur inclus; c'est bien l'appartenance à la communauté linguistique parlant la langue-cible qui permet d'user des expressions *notre langue, nous*. On en prendra pour exemple la différence entre Palsgrave et Mauger, tous deux auteurs de grammaires françaises pour des anglophones: Palsgrave, en tant qu'Anglais, ne réfère jamais au français que par: *la langue française / cette langue*, et s'inclut dans la communauté des anglophones :

[23] PALSGRAVE - Les noms adjectifs *en cette langue* [*in this tong*] correspondent à ceux auxquels on peut, en anglais [*with us*], ajouter *-er* ou *-est* en finale, afin de faire des comparaisons [*whan we make comparyson in our iong*]. Ainsi, *blanc, noyr, blev*, sont des adjectifs *en français* [*infrenche*] puisque *nous* disons [*for we saye*] *white, whyter, whistest* (2003 [1530], f. 32v/p. 446)

En revanche, Mauger (en 1684), qui est français, use systématiquement de *nous/we*, pour se poser comme francophone face à son élève anglaise (qui elle use du *vous*), et ce quelle que soit la métalangue (français, anglais et même latin)<sup>510</sup>:

[24] MAUGER - Lisez-vous es veiller, *to awake? t Non; nous* lisons éveiller. *Do you read esveiller, to awake? I No; we read* éveiller. (Mauger 1684, P. 42).

#### 4. GRAMMATICA ET GRAMMAIRE: QUEL RAPPORT À LA DISCIPLINE?

Écrire une *grammatica* ou une *grammaire* induit-il un rapport différent à la discipline, telle qu'elle s'est élaborée au cours d'une longue tradition, avec ses objectifs, ses cadres théoriques et ses concepts, sa terminologie, ses autorités ? En d'autres termes, est-ce qu'écrire une *grammaire* autorise une plus grande autonomie par rapport à la tradition latine et implique une nouvelle délimitation de la discipline ?

<sup>30</sup> Dans son *Tyrocinium*, grammaire du français écrite en latin, il utilise aussi le *nous*: «Praesenti utimur tempore non secus ac Latini» (1684, p. 360).

#### 4.1. Définition et objectifs

##### *d'une grammatica gallica/ grammaire français*

###### a) Définir la grammaire

Selon Dîomède (traduit par L. Holtz 1981, p. 24), «la grammaire dans sa totalité consiste en l'interprétation des poètes et des écrivains, [l'explication de ce qui fait la matière du texte, selon qu'il se présente] et dans les règles de la correction du langage et de l'écriture [*in recte loquendi scribendique ratione*].» Quintilien parlait déjà des «deux parties de la grammaire, la connaissance du bien parler et le commentaire des poètes » (*recte loquendi scientia et poetarum enarratio*; 1,4, 2). Voilà donc la discipline définie, avec ses deux objectifs : régler et commenter.

Mais on peut très bien se passer d'une définition : c'est le cas chez Donat ou Priscien et ce l'est encore dans beaucoup de nos ouvrages ; ainsi on ne trouve aucune définition chez Sylvius, Pillot, R. Estienne, Cauchie, Serreius, Garnier, ni chez Palsgrave qui, si l'on en croit l'index des thèmes établi par S. Baddeley, n'utilise même pas le terme *grammar*.

Chez ceux, peu nombreux, qui la définissent, la grammaire est toujours rattachée au *recte* : c'est l'art de « bien parler de et bien écrire » :

[25] MHGRET - Comme le devoir d'une grammaire gise en la recherche de la doctrine, non seulement de bien et proprement parler, mais aussi de bien écrire... (1980 [1550], [0.3], p. 2)

[26] RAMUS 1572 - D. Dites moy doncques que est ce que Grammaire? P. Cest un art de bien parler, qui est de bien et correctement user du langage, soit en prosodie ou orthographe, cest à dire en vraye prolation ou escripture. (2001 [1572], p. 3/40)

[27] BOSQUET - Qu'est-ce de Grammaire? C'est un certain art, quy enseigne la pratique de proprement parler, et correctement cscire. (2005 [1586], p. 1/35)

Dans ces définitions, qui appartiennent toutes à des ouvrages écrits en français (comme si dans les ouvrages rédigés en latin, la définition préalable et sans aucun doute connue de tous restait valable et pouvait donc être, sous-entendue), on retrouve la partie théorique de la grammaire antique, avec ses composantes : *ars* (technique) traduit par *art*, *loqui* traduit par *parler*, auquel s'ajoute le plus souvent *scribere* traduit par *écrire*, et *recte* traduit par *droit(e)* (*nature/language*), *bien*, *proprement*, *correctement*, *vraye*.

###### b) Les objectifs d'une grammaire

Des ouvrages consultés se dégagent les objectifs suivants qui tournent tous autour du *recte*: orner, régler, normer, enseigner, instituer.

(i) «Orner la langue française», selon les termes de Sylvius qui seront largement repris, c'est à la fois lui «rendre son éclat natif» (Sylvius, 1998 [1530], f. [a.v]<sup>r</sup>, f. a.iiii7p. 200) et l'illustrer en lui ouvrant de nouveaux domaines de compétence (ici l'art grammatical).



(ii) Régler le français, c'est le décrire comme système, c'est-à-dire le réduire en règles, ainsi que le dit Sylvius :

[28] SYLVIUS - *Linguae Gallicae rationem inuenire, & in canones conuicere* découvrir le système de la langue française et de la faire entrer dans des règles (1998 [1530], f. [a.iiii]7p. 199)

« Extraire [les règles] d'une commune observance », tel est l'objectif du grammairien, affirmé par Meigret (1980 [1550], [0.1 ; 0.2; 0.12], p. 3 et 5), Pillot, chez lequel on trouve les expressions: *breuissimi canones* «des règles précises» (2003 [1561], p.7/11), *praecepta* (p. 18/27), *regulae degeneribus* «des règles pour les genres des noms» (p.36/59), *regulam imitari* «suivre la règle» (p. 40/64), et Cauchie:

[29] CAUCBÏE - J'ai rempli la fonction du grammairien en ayant rattaché ces sujets à des règles et des préceptes [*in regulas praeceptionesque*] dont se sert notre France qui les a reçus dans l'usage de sa langue. (2001 [1586], p. (36)/277).

La notion de 'règle' n' a pas ici le caractère normatif qu'on lui reconnaît surtout aujourd'hui. Elle désigne les principes essentiels de description qui sont aussi des moyens d'apprentissage. Il s'agit pour le grammairien de décrire le système du français, de trouver les régularités, les 'analogies' préexistantes, et de proposer des procédures d'apprentissage, notamment pour la morphologie.

(iii) Normer est, on l'a vu plus haut, (cit. [25] à [27]) une des préoccupations inscrites dès l'origine dans la grammaire occidentale, et c'est ce que Ramus affirme avec force en 1572 :

[30] RAMUS 1572 - La Grammaire apprend aux autres à bien parler: [...] qu'elle apprenne à parler François à ses compaignes, Rhétorique, Dialectique, Arithmétique, Géométrie, Musique, Astrologie physique, Ethique, Politique, par ainsi qu'elle ouvre le pas aux arts libéraux pour retourner de Grèce, & d'Italie en la Gaule [...] (2001 [1572], f. \*\*\*7p. 37).

(iv) Enseigner est également une préoccupation ancienne et, pour la plupart des grammairiens, essentielle (Meigret étant de ce point de vue une exception) ; tous légitiment leur ouvrage par leur «enseignement» (Cauchie (2001 [1586], f. a2v/266), leur «activité de pédagogue» (Pillot, 2003 [1561], p. 4/5), leur «assidue expérience d'enseigner» (Maupas, 1618, f. à iif).

(v) Enfin, instituer la langue française, c'est-à-dire lui donner un statut et la légitimer face au latin est une préoccupation majeure des grammairiens au XVI<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement chez Meigret; au début de son ouvrage, il insiste sur l'efficacité communicationnelle et cognitive du français, qui le rend l'égal du latin: si les Français se parlent et se comprennent, et peuvent exercer leur jugement, cela garantit l'excellence de leur langue et justifie pleinement «la poursuite d'une grammaire»:

[31] MEIGRET - [...] vu qu'il est impossible à toute nation du monde de contracter par paroles, les uns avec les autres, deviser des raisons des arts

et sciences: donner noms propres aux choses, distinguer les temps entre eux, les substances des accidents, et les actions des passions : ni de finalement conférer ensemble des propriétés de toutes choses, soit par le discours de l'autorité de la sagesse divine, ou par celui de la raison humaine, [sans] que la propriété n'y soit observée, avec un assemblage fait de si bon ordre qu'une intelligence s'en ensuive telle que notre affection la veut exprimer suivant la conception de l'entendement— (1980 [1550], [0.1], p. 2)

#### 4.2. «Le royaume de la grammaire française» (Pillot<sup>21</sup>): une nouvelle discipline?

Les grammairiens qui prennent le vernaculaire pour langue-cible s'inscrivent, la plupart du temps explicitement, dans une discipline spécifique, qu'ils dénomment «grammaire française». Nous en prendrons pour témoin Pillot, qui, en 1550, avant de quitter Paris pour l'Allemagne, regrette de n'avoir trouvé «aucune grammaire de la langue française appropriée [*nullam de lingua Gallica grammaticam idoneam*] (1550, f. aii<sup>22</sup>), entérinant ainsi l'existence de la sous-discipline 'grammaire ayant pour objet la langue française'. Et quarante ans plus tard, Ramus revendique, au sein des arts libéraux, l'existence de «la Grammaire Gaulloise ou Francoise», et son disciple lui fait écho, qui réclame «d'entendre [...] la Grammaire Francoise, ainsi qu'[il a] entendu la Latine et la Grecque» (2001 [1572], p. 33,39).

#### 4.3. Des autorités nouvelles?

S'il est vrai que Pillot n'a guère de chances, en 1550, de mettre la main sur une grammaire française<sup>23</sup>, la situation va vite évoluer et Robert Estienne ou Ramus pourront ajouter aux autorités de la tradition antique (Priscien, Donat, Quintilien) régulièrement invoquées, de nouvelles autorités françaises. Robert Estienne cite ainsi «la Grammaire Française de Maître Lois Maigret» (qu'il juge cependant fort incommode du fait de son orthographe réformée) et «l'Introduction à la langue Française composée par M. Jaques Sylvius médecin» (dont il regrette les trop nombreux picardismes). Quant à Ramus, il ouvre sa grammaire par une liste très abondante de grammairiens de la langue française, fondant une tradition qu'il fait remonter aux druides et à Charlemagne; il cite ainsi Sylvius, Robert Estienne, Geoffroy Tory, Dolet, Meigret, Pelletier, des Autels, Pillot, Grenier, Cauchie, du Bellay, Baif, Henri Estienne (2001 [1572], p. 33-35). Fort de ces nouvelles autorités, il peut témoigner d'une certaine irrévérence à l'égard des grands noms antiques: «nous donnons bien souvent de beaux soufflets à Priscien», prétend-il (2001 [1572], p. 152/116) ;

<sup>21</sup> Pillot: 2003 [1561], p. 35/57: «Il n'y a aucun neutre dans le royaume de la grammaire française (*in hoc Gallicae grammaticae regno*)».

<sup>22</sup> Et Pillot 2003 [1561], p. 4/5, note 9.

<sup>23</sup> La seule véritable grammaire française que pouvait trouver Pillot à cette époque est celle de Sylvius (datant de 1531) ; la grammaire de Palsgrave a eu une diffusion confidentielle et celle de Meigret paraît en 1550.

mais il est le seul à faire montre d'une telle distance : Meigret cite Quintilien et se réfère constamment à Priscien («comme dit Priscien», *passim*); Robert Estienne se réfère également à la tradition latine («comme les Latins» = les grammairiens latins).

#### 4.4. *ta nécessité de cadres nouveaux?*

C'est le problème crucial que pose cette nouvelle discipline qu'est la grammaire française: peut-on garder les cadres latins et «traict[er] à la manière des Grammaire latines», comme le prétend Robert Estienne (2003 [1557], p 3/27) ; ou bien faut-il les adapter et comment ?

##### a) *garder «l'ordre de la discipline »*

Pour tous nos grammairiens, écrire une grammaire française / *grammatica gallica* passe par le respect de «l'ordre de la discipline» (Gauchie); les grammairiens suivront toutes le même plan: d'abord les sons et les graphies, ensuite les parties du discours :

[32] CAUCHIE - Dans le livre précédent, j'ai achevé une étude des lettres [...]; maintenant *Vordre de la discipline [instituti ordo]* nous invite <à traiter> des mots et de leurs accidents, <domaine> où par sagesse et en connaissance de cause, je couvrirai du silence les définitions et poussières éloignées de la nécessité. (2001 [1586], f. 12v/p. 315).

##### b) *garder les cadres de la discipline*

De même, le renvoi à la tradition latine permet de se dispenser de définir les notions et les cadres théoriques, comme le disent Cauchie (cit. 32), Sylvius et Pillot:

[33] SYLVIVS - Comme les parties latines du discours, les françaises sont au nombre de huit: *nomen, pronomen, verbum, adverbium, participium, coniunctio, praepositio*, et *interiectio*: nom, pronom, verbe, adverbe, participe, conjonction, préposition et interjection. Leurs définitions étant connues d'après les Latins, j'ai jugé inutile de les passer en revue ici. (1998 [1531], p. 90/305)

[34] PILLOT - J'ai laissé de côté beaucoup de choses, comme les définitions des termes techniques, d'une part parce qu'elles ne semblaient pas avoir de rapport avec notre projet (qui est d'apprendre à parler la langue française, et non de la définir), d'autre part parce qu'on peut trouver ces définitions chez tous les autres grammairiens. [...] J'ai imité pour une part les Grecs, et pour l'autre part les Latins, en fonction de l'endroit et des sujets (2003 [1561], p. 7/10-11 ; voir aussi p. 31/51).

##### c) *ou les rénover en douceur?*

L'introduction de la catégorie de l'article est un exemple caractéristique de cette rénovation « en douceur » (et « en douce », pourrait-on dire), chez Meigret, Robert Estienne, Cauchie :

- [35] MEIGRET - Or faut-il entendre que pour la nécessité du bâtiment de notre langage, il y peut entrevenir huit parties, outre les articles: qui sont le nom, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. (1980 [1550], [6.3], p 21)
- [36] R. ESTIENNE - Or il y a neuf sortes de mots, qui s'appellent les parties d'oraison: à scavoir Nom, Article, Pronom, Verbe, Participe, Adverbe, Conjonction, Praeposition et Interjection: comme aussi ont les Latins (2003 [1557], p 13/39)
- [37] CAUCHIE - n y a neuf classes distinctes du mode de signifier, dans lesquelles tous les mots français sont répartis: article, nom, pronom, verbe, participe, préposition, adverbe, conjonction et interjection. (2001 [1586], f. 12v/p. 315).

Autre exemple: l'adaptation des conjugaisons. Les grammairiens français en trouvent quatre, correspondant aux quatre conjugaisons latines alors reconnues : *-er* parallèle à *-are*, *-oir* parallèle à *-ere*, *-re* correspondant à *-ere*, *-ir* correspondant à *-ire*. Modèle qu'on trouve chez Meigret, R. Estienne, Ramus. Il faudra du temps pour réduire le nombre de conjugaisons (3 déjà chez Palsgrave), en réorganiser la disposition selon l'ordre alphabétique des désinences françaises (chez Pillot) ou pour sortir des verbes à plusieurs bases comme *aller* qui fait encore partie de la première conjugaison chez R. Estienne ou Cauchie, alors que Pillot et Gantier le placent dans une conjugaison spéciale regroupant les verbes anomaux.

d) *ou opérer un remaniement profond,  
quand les cadres existants ne correspondent plus*

Ainsi Cauchie, qui se fonde sur «la lecture des grammaires grecque et latine», estime-t-il que le traitement de la syntaxe mérite un remaniement profond:

- [38] CAUCHIE -[...] il me vient maintenant à l'esprit la construction du discours et l'enseignement de la syntaxe. Tandis que je prépare ce sujet, je constate d'abord qu'il faut rechercher une voie différente de celle prise par les Latins, car, bien que de nombreux mots soient latins et que nous ne puissions le nier, du moins cette partie requiert une méthode propre parce qu'elle s'éloigne beaucoup de la latinité. (2001 [1586], f. 86v/p. 461).

e) *ou encore, installer un autre cadre «à côté »*

On prendra pour exemple l'installation de la « voix » active / passive quand le genre des verbes (*genus uerborum*) ne couvre plus tous les phénomènes à traiter. Installation qui se fait en parallèle, sans revendication théorique, mais qui apparaît indispensable aux grammairiens pour traiter de la *forme* des verbes, notamment les verbes impersonnels de voix active pour «il pleut» (*pluit*), de voix passive pour «on aime» (*iamatur*), ou encore les participes de voix active pour « aimant» (*amans*) et de voix passive pour « aimé» (*amatus*), la 'voix', c'est-à-dire la 'forme' étant dictée non par la morphologie française,

mais par la morphologie latine des formes correspondantes. Ce modèle, concurrent du «genre» opposant verbes actifs, passifs, parfois réciproques, coexiste avec ce dernier, avant de se substituer complètement à lui.

## CONCLUSION

Ce parcours parmi les premières grammaires du français au XVI<sup>e</sup> siècle - nous- a donc fait assister à la reconfiguration d'une discipline, la grammaire de tradition gréco-latine, au moment où apparaissent de nouveaux enjeux, idéologiques - la promotion du français - et métalinguistiques - sa grammatisation -, ces deux enjeux étant dans un rapport, à la fois de filiation et d'autonomisation au regard de la tradition latine.

Dans cette reconfiguration de *Yars grammatica*, il apparaît que c'est le choix de la langue-cible - le français - qui *est* déterminant, celui de la métalangue - latin ou français - laissant toute liberté théorique aux auteurs.

Cette reconfiguration touche :

- a) la métalangue: qu'elle soit latine ou française, elle accède à un statut théorique, tout en restant suffisamment transparente pour ne contraindre en rien la diversité des positions théoriques des auteurs;
- b) la langue-cible: l'une des tâches de la *grammatica gallica /grammaire française* est la «découverte de la langue française»; il lui revient de dénommer, délimiter et autonomiser le vernaculaire comme langue française, langue des Français et langue commune au descripteur et à la collectivité des francophones (« notre langue »);
- c) la discipline : fonder «le royaume de la grammaire française», comme le dit Pillot, impose aux grammairiens une triple tâche: (i) définir les objectifs de la discipline, à savoir orner, régler, normer et instituer le français, (ii) instituer ses autorités, anciennes ou modernes, (iii) constituer des cadres adaptés à la nouvelle langue-cible, et qui sont repris, adaptés, rénovés, remaniés, voire profondément renouvelés, à partir de la tradition latine.

C'est sur ces principes et ces pratiques que se constitue donc au XVP siècle la nouvelle 'grammaire française'.

Nathalie FOURNIER  
(Université Lumière Lyon 2 & LATTICE)  
& Bernard COLOMBAT  
(UMR 7597-Université Paris 7 - Denis Diderot)

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources primaires<sup>24</sup>

- BEHOURT, Jean (1641) *Ioannis Despauterii NMuitae Vniuersa Grammatica*, Caen, G. Granderye. BOSQUET, Jean (2005 [1586]) *Elemens ou Institutions de la langue française*, éd. commentée par Colette Demaizière, Paris, Champion. GAUCHIE, Antoine [Caucius, Antonius] (2001 [1586]) *Grammaire française [Grammaticae Gallicae libri très]*, traduction et notes par C. Demaizière, Paris, Champion. *Donaitfrançais*. Voir éditions dans STADTLER 1988, p. 128-137 [DonatOxf] et SWIGGERS 1985. ESTIENNE, Robert (2003 [1557]) *Traicté de la grammaire française*, éd. commentée par C. Demaizière, Paris, Champion. GARNIER, Jean (1558) *Institutio Gallicae Linguae, In usum iuuentutis germanicae*, Genève, Jean Crispin [Reprint: Genève, Slatkine, 1972]. GESSNER, Conrad (1555) *Mithridates, de differentiis linguarum tum veterum tum quae hodie apud diuersas nationes in toto orbe terrarum in usu sunt*, Tigurini [Zurich], Christophorus Froschoverus. MASSET, Jean (1606) *Exact et très-facile acheminement à la langue française*, par Jean Masset, mis en latin par le mesme auteur pour le soulagement des étrangers, Paris, David Douceur (grammaire intégrée au *Thresor de la langue francoyse* de Jean Nicot), MAUGER, Claude (1684) *French Grammar with additions*, Londres, Thomas Harrison [ALF263]. MAUPAS, Charles (1618 [1607]) *Grammaire et syntaxe française*, Orléans, O. Boynard & J. Nyon [Reprint: Genève, Slatkine, 1973]. MEIGRET, Louis (1980 [1550]) *Le Traité de la Grammaire française*, éd. établie selon l'orthographe moderne par Franz Josef Hausmann, Tübingen, Gunter Narr. PALSGRAVE, John (2003 [1530]) *L'éclaircissement de la langue francoyse*, traduction et notes par Susan Baddeley, Paris, Champion. PILLOT, Jean (2003 [1561]) *Institution de la langue française [Gallicae linguae institutio]*, introduction, traduction et notes par B. Colombat, Paris, Champion. RAMOS, Petrus (1562) *Gramere*, Paris, André Wechel [Reprint: Genève, Slatkine, 1972]. RAMTJS, Petrus (2001 [1572]) *Grammaire*, éd. commentée par C. Demaizière, Paris, Champion. SERREIUS, Jo(h)annes (1598) *Grammatica Gallica*, Strasbourg, A. Bertram. SERREIUS, Jo(h)annes (1623) *Grammatica Gallica Noua [...]. Editio sexta*. Strasbourg, héritiers de L. Zezner. • <~
- SYLVIUS, Iacobus [Dubois, Jacques] (1998 [1531]) *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire [Isagoge et Grammatica Latino-Gallica]*, traduction et notes par C. Demaizière, Paris, Champion.

<sup>24</sup> Nous utilisons les rééditions existantes, notamment celles parues dans la série «Traités sur la langue française» dirigée par C. Demaizière (Paris, Champion)

## Bibliographie secondaire

- COLOMBAT, Bernard (1999) *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique: théories et pédagogie*, Grenoble, EUug. COLOMBAT, Bernard (2000) «Les outils pour l'apprentissage du latin en France à la Renaissance et à l'Âge classique », in P. Desmet, L. Jooken, P. Schmitter & P. Swiggers éd. *The History of Linguistic and Grammatical Praxis*, Louvain, Peeters (*Orbis t Supplementa* 14), p. 63-93. COLOMBAT, Bernard (2003) «La *Gallicae linguae institutio* de Jean Piilot. Comment adapter le cadre grammatical du latin à la description du français », in G. Defaux éd., p. 77-107. COLOMBAT, Bernard éd. (1998) *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*, vol. 1, *Histoire Épistémologie Langage*, hors-série, 2. En ligne: <http://www.ens-lsh.fr/labo/ctlf>. COLOMBAT, Bernard éd. (2003) «La grammatisation du français: *qui que quoi /vs/ qui(s) quod* entre XVI et XVII siècles », *Langue française* 139. COLOMBO TTMELLI, Maria (1996) *Traductions françaises de l'Ars minor de Donat au Moyen Age (XIII'-XV siècles)*, Firenze, La Nuova Italia. DE CLERCQ, Jan, LIOCE, Nico, SWIGGERS, Pierre éd. (2000) *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*, *Orbis Supplementa* 16, Leuven / Paris / Sterling (Virginia), Peeters. DEFAUX, Gérard éd. (2003) *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS Éditions. DELESALLE, Simone & MAZTERE, Franchie (2003) «Meigret, la langue française et la tradition grammaticale », in G. Defaux éd., p. 47-62. DEMONET, Marie-Luce (1992) *Les Voix du signe: Nature et origine du langage à la Renaissance (1480-1580)*, Paris, Champion. FOURNIER, Nathalie (2004) « Le discours des grammairiens au XVI<sup>e</sup> siècle », *Littératures classiques*, «Les langages au XVII<sup>e</sup> siècle», dir. D. Denis & A.-E. Spica, p. 167-196. FOURNIER, Nathalie (2006) « Outillage et bricolage dans la grammaire française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : l'exemple de la *Grammaire et syntaxe française* de Charles Maupas (1618 [1607]) », *Europe XVI-XVII*, N°7, «Langues et identités culturelles dans V Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles», M.S. Ortola et M. Roig Miranda (éds), Université de Nancy H, 2005, p. 25-40. HAUSMANN, Franz Josef (1980) *Louis Meigret, humaniste et linguiste*, Tübingen, Gunter Narr. HOLTZ, Louis (1981) *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical, Étude sur l'Ars Donati et sa diffusion (TV-LX' siècle) et édition critique*, Paris, CNRS. KTBEE, Douglas A. (1991) *For to Speke Frenche Trewely. The French Language in England, 1000-1600, its Status, Description and Instruction*, Amsterdam, John Benjamins (SiHoLS 60). ROSIER[-CATACH] Irène (1995) «Les grammaires médiévales en vernaculaire des vernaculaires » (3<sup>e</sup> partie de : G. Dahan, I. Rosier et L. Valente, «L'arabe, l'hébreu, le grec et les vernaculaires »), in S. Ebbesen (éd.), *Sprachtheorien in Spätantike und Mittelalter*, Tübingen, Gunter Narr, p. 291-303. STÄDTLER, Thomas (1988) *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache. Textausgaben und Wortschatzstudien*, Tübingen, Niemeyer.

- SWIGGERS, Pierre & VAN HOECKE, Willy éd. (1989) *La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle: usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain, Leuven University Press / Peeters.
- SWIGGERS, Pierre (1985) «Le *Donait françois*: la plus ancienne grammaire du français, éd. avec introduction», *Revue des Langues Romanes*, 89, p. 235-251.
- SWIGGERS, Pierre (1997) *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- SWIGGERS, Pierre (2006), «L'analyse du verbe dans la grammaire française préclassique, 1530-1575 », *Le Français préclassique* 9, Champion, p. 37-83.